

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du 13 décembre 2023

Délibération N°2023-12-03

Nombre de délégués :	L'an deux mille vingt-trois
En exercice : 16	Le treize décembre, à dix-neuf heure trente
Délégués présents : 11	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment
Suppléants (avec voix) : 0	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de
Suppléants (sans voix) : 1	la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-
Pouvoirs : 0	Yves MACHARD
Titulaires excusés : 0	
Titulaires absents : 5	
Votes exprimés : 11	Date de convocation et d'affichage : 07 décembre 2023
DELEGUES PRESENTS :	
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI	
Délégués suppléants :	
▪ <i>Avec voix :</i>	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i> Monsieur Hervé BOUEDEC	
▪ DELEGUES EXCUSES :	
DELEGUES ABSENTS : Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Michel PASSETEMPS, Monsieur Roland NEYROUD	

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

VU l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) ;

M. le Président expose les faits suivants :

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Les crédits ouverts au budget précédent comprennent l'ensemble des inscriptions du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat est engagé dans un programme pluriannuel rattaché au Contrat de Milieux.

Au cours de l'année 2023, quelques les actions inscrites au budget 2023 ont été avancées mais les marchés non signés ; aussi, bien que les crédits aient été ouverts en 2023, l'engagement juridique n'étant pas acté, ces futures dépenses ne peuvent être considérées comme du reste à réaliser sur 2023. Par ailleurs, d'autres actions prévues en 2024 au Contrat Milieux pourront être engagées au premier trimestre 2024.

Aussi, afin de permettre au Syr'Ussets de continuer à mettre en oeuvre les actions prévues au contrat milieux dès le premier trimestre 2024, il est proposé à l'assemblée, jusqu'à

l'adoption du Budget Primitif 2024 d'autoriser le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 25% de 1 077 131 €, soit un montant de 269 282 €.

La répartition se fera comme suit :

Chapitre-Libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP+DM)	Montant autorisé avant vote du BP
20	174 029 €	43 507 €
21	295 444 €	73 861 €
23	254 988 €	63 747 €
458	352 669 €	
458 01 – opération CTENS		69 237 €
458 02 – affluents Rhône		3 930 €
458 03 – opération CD74		8 722.5 €
458 04 – opération Petites Usse		6 277.5 €
Total		269 282 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts de l'année 2023, d'un plafond de 269 282 € selon la ventilation ci-dessous ;

Chapitre-Libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP+DM)	Montant autorisé avant vote du BP
20	174 029 €	43 507 €
21	295 444 €	73 861 €
23	254 988 €	63 747 €
458	352 669 €	
458 01 – opération CTENS		69 237 €
458 02 – affluents Rhône		3 930 €
458 03 – opération CD74		8 722.5 €
458 04 – opération Petites Usse		6 277.5 €
Total		269 282 €

DIT que ces dépenses seront inscrites sur le budget primitif 2024. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves Machard



Le secrétaire de séance,
Rémi LAFOND